



"Cap sur la gestion du littoral" est le sixième ouvrage de la collection initiée par le Réseau Mer en Provence-Alpes-Côtes d'Azur. Cette collection est destinée à sensibiliser le public sur les écosystèmes méditerranéens, leur fragilité et leur gestion en France.



Ce document a été conçu et réalisé par :



Un livret du

Nous tenons à remercier les membres du Réseau Mer et tout particulièrement S.Agnelli, C.Nicolas, F.Alary, A.Blayo, C.Coudre, D.Bellan-Santini, S.Sellier-Richez pour leurs précieux conseils et relecture. Nous remercions également le service Analyse Spatiale de la Région, Canopée et l'ensemble des personnes ayant participé à la réalisation de cet ouvrage.

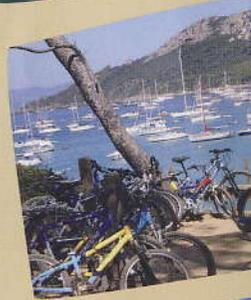
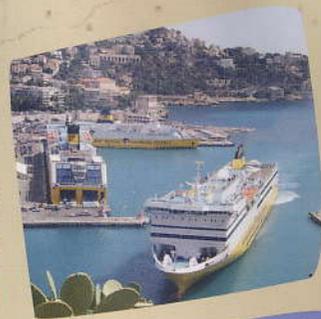
Concepteurs : M.Monin, M.Agreil (PMCB) ; C.Giraud(CDMM) ; L.Bernardin (CPIE Côte Provençale)
Co-concepteurs : V.Raimondino (Région PACA), L. Errecade (Agence de l'Eau)
Graphisme : J. Grosset (CDMM) ; Illustrations : M. Bravo

Credits photos : CDMM couv. (phare, plongeur), p.31 / PMCB couv. (pêcheur, cheminées), p.4 (Fos, Marseille), p.9, p.15, p.16 (baigneuse), p.24 (bateau pêche, plongeur, pêcheur, bateau de commerce), p.29 / S.Agnelli couv. (Negresco, ferries, macrodéchets, plages), p.2, p.3 (oursin), p.5 (plage, littoral, ferries), p.13, p.14, p.28 (port de Nice), 4ème de couv. / Association les Sternes p.3 (Cyste) / N.Barraque - Déclic Bleu Méditerranée p.3 (hippocampe) / M.Colombey couv. (vélos) / DDCCS83 p.5 (voiliers), p.24 (kayak) / A.Cabot p.4 (Camargue) / Y.Devaux p.4 (calanque), p.24 (aquaculture) / H.Colombini p.3 (mi-air mi-eau), p.17 (Posidonie) / F.Larrey & T.Roger p.3 (Puffin) / R.Lengereau p.28 (mouillage organisé) / S.Ruitton couv. (gorgone)

Imprimé sur papier certifié



La gestion du littoral

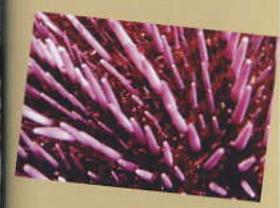




Sommaire

- Le littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur - P. 4
- Entre terre et mer - P. 6
- De l'aménagement...Vers la gestion - P. 8
- De la gestion... Vers la gestion intégrée - P. 10
- De la Gestion Intégrée des Zones Côtières vers...- P. 12
- Des dates pour se repérer - P. 16
- Des hommes et des compétences - P. 18
- Des acteurs impliqués - P. 20
- Des réglementations - P. 21
- Des outils - P. 22
- Des usages divers - P. 24
- Des pistes pour réfléchir - P. 28
- Des pistes pour agir - P. 30

TERRE + MER = LITTORAL



S'il est vrai que la gestion du littoral est un thème d'actualité, il existe autant de définitions du terme "littoral" que de manières de le gérer ! Qu'il soit le terrain de jeu d'un enfant, le lieu de travail des hommes, un lieu de commerce, de biodiversité mais aussi de compétition ou de convoitises... le littoral est toujours un espace de **RENCONTRES** et d'échanges, entre la terre et la mer, entre les hommes, entre l'Homme et la Nature.

Ce lieu, où se mêlent enjeux écologiques mais aussi économiques et sociaux, stratégiques et militaires, a vu son aménagement et sa gestion évoluer au fil du temps. Espace de liberté, il est propice à la découverte, l'aventure et les rencontres, à condition de savoir faire preuve de bon sens, de respect des autres et de respect des lieux.

Les côtes sont une frontière naturelle entre la terre et la mer, constamment redessinées par les vents et les vagues. De leur rencontre est née toute une variété de milieux : des plages sablonneuses ou des côtes rocheuses, des estuaires, des dunes ou des lagunes. Ces milieux sont les zones les plus riches des mers et océans en terme de biodiversité et de production de ressources. En développant des activités sur cet espace, nous oublions souvent que "le littoral peut être *aménagé* certes, mais qu'il est aussi *à ménager*".

Non exhaustif, ce livret est ciblé sur le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il vous apportera quelques clefs pour mieux comprendre la notion de gestion du littoral, son intérêt mais aussi sa complexité.

COMMENT
gérer le littoral ?



Le littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur





Entre terre et mer

La notion de littoral admise par tous correspond à l'espace qui relie la terre et la mer. Cependant, il n'existe pas de définition unique pour ce territoire.

Le littoral ...



«C'est un milieu à part entière sous l'influence d'éléments naturels, un espace occupé et aménagé par l'homme et soumis à des règles.»

«C'est une marge indispensable, fragile et convoitée, où l'élu doit arbitrer entre désirs et besoins, entre aujourd'hui et demain.»



«C'est un terrain privilégié d'études et d'acquisitions de connaissances car il concentre la plus grande biodiversité terrestre et marine.»

«Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur...» (Code de l'environnement, art.L321-21)



«C'est un endroit riche et fragile. Sa préservation passe par la sensibilisation de tous.»

... à chacun sa définition !

«C'est un espace balnéaire qui attire de nombreux touristes, propice aux activités économiques estivales.»



«C'est la mer, les vacances, la détente, la découverte, le soleil !»

«C'est mon gagne pain, mon bureau, la fin des terres et le début de la mer.»



COMMENT
définir le littoral ?



L'évolution de la vision du littoral

Considéré à l'origine comme un simple trait de côte,



le littoral est envisagé par la suite comme une bande terrestre et maritime pouvant s'étendre de quelques mètres,



Def page 14

à plusieurs kilomètres selon l'échelle retenue. Il prend en compte un amont et un aval incluant le bassin versant et l'espace maritime associé. On parle de zone charnière, d'interface terre-mer et également d'espace tampon.



De la terre à la mer ...



De l'aménagement ...

1785



Dès l'Antiquité, l'aménagement du littoral se développe autour des ports de commerce pour l'échange des marchandises et pour des enjeux stratégiques.



> Les docks et entrepôts de Marseille, G.Desplaces et J.Bouchot, 1864 Musée d'histoire de Marseille.

1980



Au cours des siècles suivants, l'aménagement se fait selon une logique de production et d'industrialisation avec le traitement des marchandises et des matières premières échangées directement sur place.

2000



L'aménagement correspond à une action volontaire et réfléchie d'un gestionnaire sur son territoire visant à obtenir une meilleure répartition des hommes et des activités.

Au XXème siècle, l'avènement du tourisme de masse, avec les congés payés, a entraîné une accélération de l'aménagement et de l'urbanisation pour répondre à la demande d'une population accrue (estivants, retraités...). Certains sites littoraux présentent alors une urbanisation anarchique ou stéréotypée.

2005



Evolution de l'urbanisation de Marseille (AgAM)

POURQUOI
gérer le littoral ?

Vers la gestion

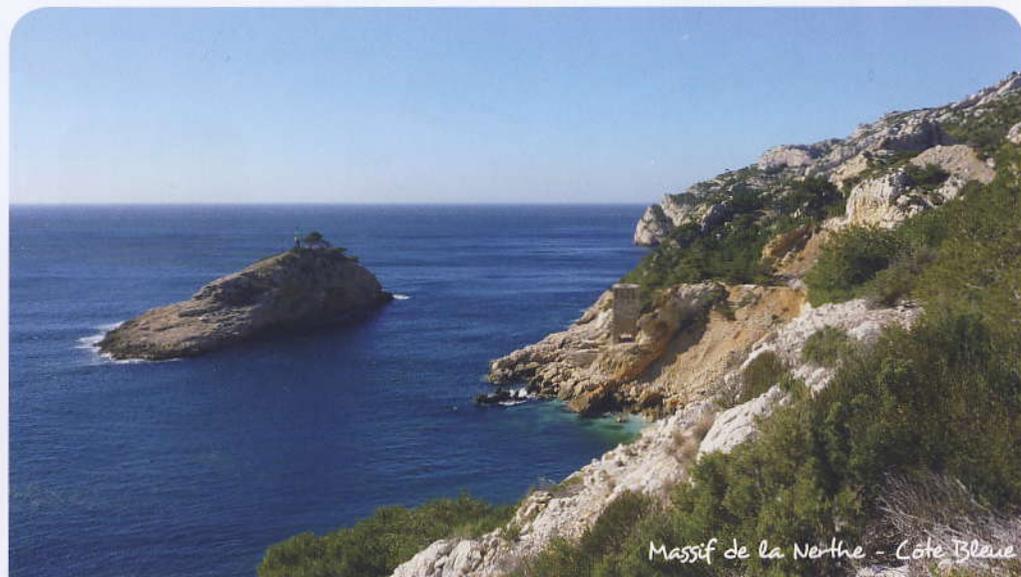
Le paysage méditerranéen, riche en biodiversité, est aussi l'un des plus menacés en raison des activités des hommes et des changements climatiques. La notion de **paysage** a été identifiée comme un indice à part entière pour qualifier la beauté et l'intérêt d'un site. Le Massif de l'Esterel est, par exemple, un site classé au titre de l'indice paysager.

Dans les années 70, certaines communes ont privilégié la préservation des espaces remarquables. A titre d'exemple, les municipalités du Rove et d'Ensuès-la-Redonne se sont fortement engagées pour maîtriser l'urbanisation de leur littoral. Cela a abouti à l'acquisition par le Conservatoire du Littoral de 75% du territoire de la commune du Rove et de 63% de la commune d'Ensuès-la-Redonne.

Qu'est-ce que le Conservatoire du littoral ? Objectif : Protection de 1/3 du littoral !

Créé en 1975, cet établissement public a pour mission d'acquérir des sites naturels littoraux qu'il protège et rend accessibles au public. Leur gestion est souvent confiée aux collectivités territoriales ou à d'autres partenaires locaux.

A partir des années 80, les politiques évoluent vers une vision plus globale du littoral avec notamment l'entrée en vigueur de la loi Littoral en 1986. Cette loi vise principalement à encadrer l'aménagement de la côte des excès d'urbanisation en rendant inconstructible la bande des 100 mètres sauf amendements et à permettre le libre accès des sentiers littoraux au public.



Massif de la Nerthe - Côte Bleue



10

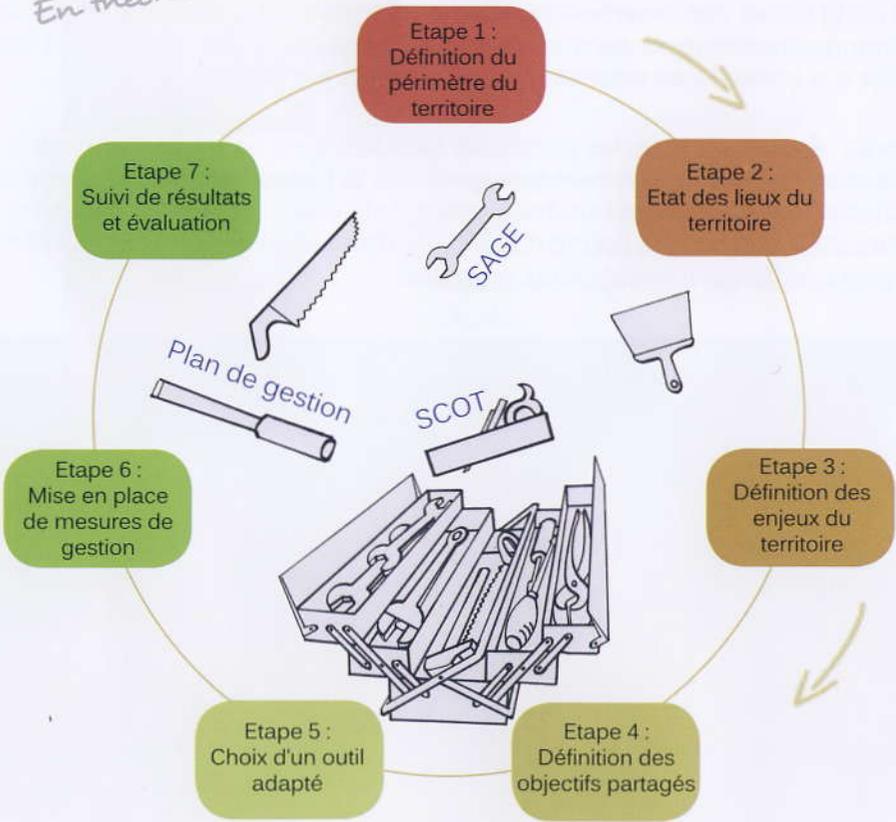
De la gestion ...

L'Etat, les collectivités et quelques propriétaires privés ont en charge l'organisation de leur territoire. Ils ont pour mission complexe de décider des choix d'aménagement et de gestion en concertation avec les acteurs locaux. Ces choix doivent tenir compte des législations (européennes, nationales et locales), ainsi que des spécificités et des enjeux locaux. Les décideurs sont l'Etat et les élus, ils peuvent soit gérer directement soit déléguer à une structure la gestion d'une partie de leur territoire.

Comment gère-t-on un territoire ?

Voilà tout l'enjeu de la gestion du littoral !

En théorie



11

Vers la gestion intégrée

En pratique

Les directives européennes s'imposent aux Etats membres, avec obligation de résultats, comme la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les Directives Oiseaux et Habitats (Natura 2000), la Directive Qualité des Eaux de Baignade ou la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Pour être applicables, ces directives doivent être transposées dans le droit de chacun des pays membres. Ainsi, traduites en droit français, elles s'appliquent sur tout le territoire.

Certaines de ces réglementations nécessitent l'élaboration de documents de planification pour leurs mises en oeuvre concrètes tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Document d'Objectifs Natura 2000 (DocOb) ou le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il peut être également décidé d'opter pour des démarches volontaires de gestion du littoral, à différentes échelles, en fonction des problématiques du territoire et des objectifs poursuivis. Pour cela, il existe plusieurs outils tels que le plan de gestion, le document d'objectifs, le contrat de milieu aquatique (baie, delta, étang, rivière) ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Ces démarches de gestion permettent d'élaborer des documents préconisant des mesures de gestion ou actions à mettre en oeuvre sur le terrain. Elles sont plus ou moins contraignantes en fonction des objectifs à atteindre et des outils retenus : charte partagée entre usagers, plan de balisage, régulation voire interdiction de certains usages, mise aux normes des stations d'épuration, réduction des rejets industriels...

Et les zones homogènes ?

Les zones homogènes correspondent à des unités cohérentes de gestion qui sont développées et mises en oeuvre dans le SDAGE de 1996. A l'image des bassins versants pour les rivières, elles constituent une échelle géographique optimale pour une approche intégrée de la gestion, de la restauration et de l'exploitation de la frange littorale. On préfère aujourd'hui le terme de masses d'eau pour faire référence aux zones côtières homogènes.

De la Gestion Intégrée des Zones Côtières vers ...

Une clef vers la réussite : la concertation

A partir du milieu des années 2000, l'Europe recommande le concept de *Gestion Intégrée des Zones Côtières* (GIZC). Il vise à *concilier développement économique, équilibre social et protection de l'environnement* sur le littoral. On parle alors de gestion plus rationnelle, concertée et intégrée des espaces littoraux.

On entend par «intégrée», la nécessité de s'intéresser simultanément à tous les problèmes dans la recherche d'une solution globale. Elle implique une gouvernance avec la participation de tous les acteurs. Une des difficultés reste la capacité à motiver les acteurs lors des *concertations* et lors des prises de *décisions*.

La gestion du littoral est en perpétuelle évolution et reste confrontée aux réalités et aux spécificités de chaque territoire.

La GIZC repose sur la logique des *zones homogènes* et est basée sur un processus d'*amélioration continue* avec des indicateurs de suivi qui sont pertinents et mesurables.

Le développement durable permet de répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (rapport Bruntland, 1987).



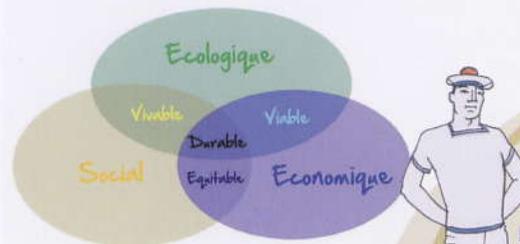
Gérer,



Rien ne peut se faire sans tenir compte de la *capacité maximale d'acceptation du milieu*. Que ce soit à terre ou en mer, les milieux naturels, composés d'êtres vivants, sont soumis à différentes pressions humaines. Au-delà d'un certain seuil, ils se dégradent. Ce sont les limites de capacité du milieu.

Cette *gestion intégrée* implique une évolution des paramètres à prendre en compte qu'ils soient environnementaux, socio-économiques ou autres et se traduit par *l'évolution constante* des réglementations (volet mer pour les SCoT) et le développement de nouveaux outils (Parcs Naturels Marins).

La gestion durable du littoral passe par davantage de concertation, une vision plus globale et des outils spécifiques à des échelles adaptées.



Et le grand large ?

Les enjeux du grand large sont aujourd'hui pris en compte au niveau européen par la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin et au niveau national par la loi Grenelle 2 pour la mise en place d'une *Gestion Intégrée du Littoral et de la Mer* (GILM).

C'est s'adapter !

Une clef vers la réussite : la prise en compte du bassin versant

De la source à la mer : tout est lié!



Le bassin versant représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Ces **eaux de ruissellement** apportent beaucoup de **nutriments** indispensables à la vie marine mais aussi des **pollutions**. Toute perturbation chimique, physique ou biologique des terres peut influencer directement sur la qualité des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines. Certaines perturbations vont pouvoir être absorbées par le milieu, d'autres vont s'ajouter et se concentrer pour finalement arriver par les fleuves à la mer.

De multiples activités humaines se développent le long du bassin versant, on comprend ainsi l'importance des impacts potentiels de ces activités.



Littoral et embouchure de la Braque

En Méditerranée, 80% de la pollution marine est d'origine terrestre !



Emissaire, diffuseur multipores de Giens

Les **stations d'épuration** permettent de traiter les eaux usées domestiques, industrielles et parfois de pluie pour les rendre non pas potables mais acceptables pour le milieu naturel.

Dans les années 70, le Plan d'Assainissement du Littoral a permis de doter la grande majorité des communes du littoral de système de traitement des eaux usées mettant fin à l'idée que la mer possédait un pouvoir épurateur inépuisable.

A partir des années 80, différents textes réglementaires définissent les seuils de qualité imposés à ces rejets. Depuis, les règlements évoluent et les techniques de traitement des eaux usées continuent de se perfectionner pour palier certaines pollutions dont les traitements restent très onéreux (pesticides, médicaments).

La pollution peut être d'origine lumineuse !



L'éclairage nocturne qui a accompagné l'urbanisation est un facteur important de pollution lumineuse. Les littoraux sont des corridors écologiques majeurs pour les oiseaux et certains poissons. Ces lumières, renforcées par l'effet de la réverbération sur l'eau, perturbent les migrations.

Pourquoi les plages sont-elles fermées après un orage ?



Les fortes pluies sont une des raisons de fermeture des plages : elles entraînent un **lessivage des sols** et drainent des volumes d'eau très importants. Les stations d'épuration n'ont pas toujours la capacité de les traiter. Ils sont alors déviés directement dans le milieu naturel qui se trouve **temporairement pollué**. Les plages concernées sont fermées sur décision du Maire.

Des dates pour se repérer



Merci Colbert !

Création du Domaine Public Maritime

1681

Mise en oeuvre de la politique d'aménagement et du développement du territoire

DATAR
Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

1^{er} Parc national marin Port Cros

1963

Protection de la mer Méditerranée contre les pollutions

Convention de Barcelone

Directive Baignade

Loi relative à la protection de la nature

1976

Surveillance de la qualité des eaux

On aménage et on protège le littoral !

Loi Littoral

1986

Préservation de l'habitat le plus riche de Méditerranée

Protection de la posidonie

1988

Amélioration de la qualité de l'eau - Prise en compte du bassin versant

Premier Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

1996

Création de l'Agence des Aires Marines Protégées

Loi relative aux parcs nationaux, régionaux et marins

2006

Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

2008



1800

Création de la fonction de Préfet maritime

Merci Napoléon !

1936 : Début des congés payés

1936 : Début des congés payés

Plus de terrains pour tous, pour se promener !

Conservatoire du littoral

Plan d'Action pour la Méditerranée

Lutte contre les pollutions

Plus de pouvoirs pour les Communes, les Départements et les Régions

1975



1982

Loi de décentralisation

Le concept de Développement Durable apparaît !



1987

Rapport Brundtland

Lancement du Réseau Natura 2000

Plan d'action pour le 21^{ème} siècle

Objectif : bon état écologique des eaux d'ici 2015



1992

Loi sur l'eau

Directive Habitat

Convention de RIO

Plan d'action pour le 21^{ème} siècle

Objectif : bon état écologique des eaux d'ici 2015

Convention de RIO



2000

Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

Directive-cadre sur l'eau

Du DD dans le transport et l'urbanisme - Création des Schémas de Cohérence Territoriale

1998-2000 : 35 heures



2007

Politique maritime intégrée

Loi grenelle 1 et 2

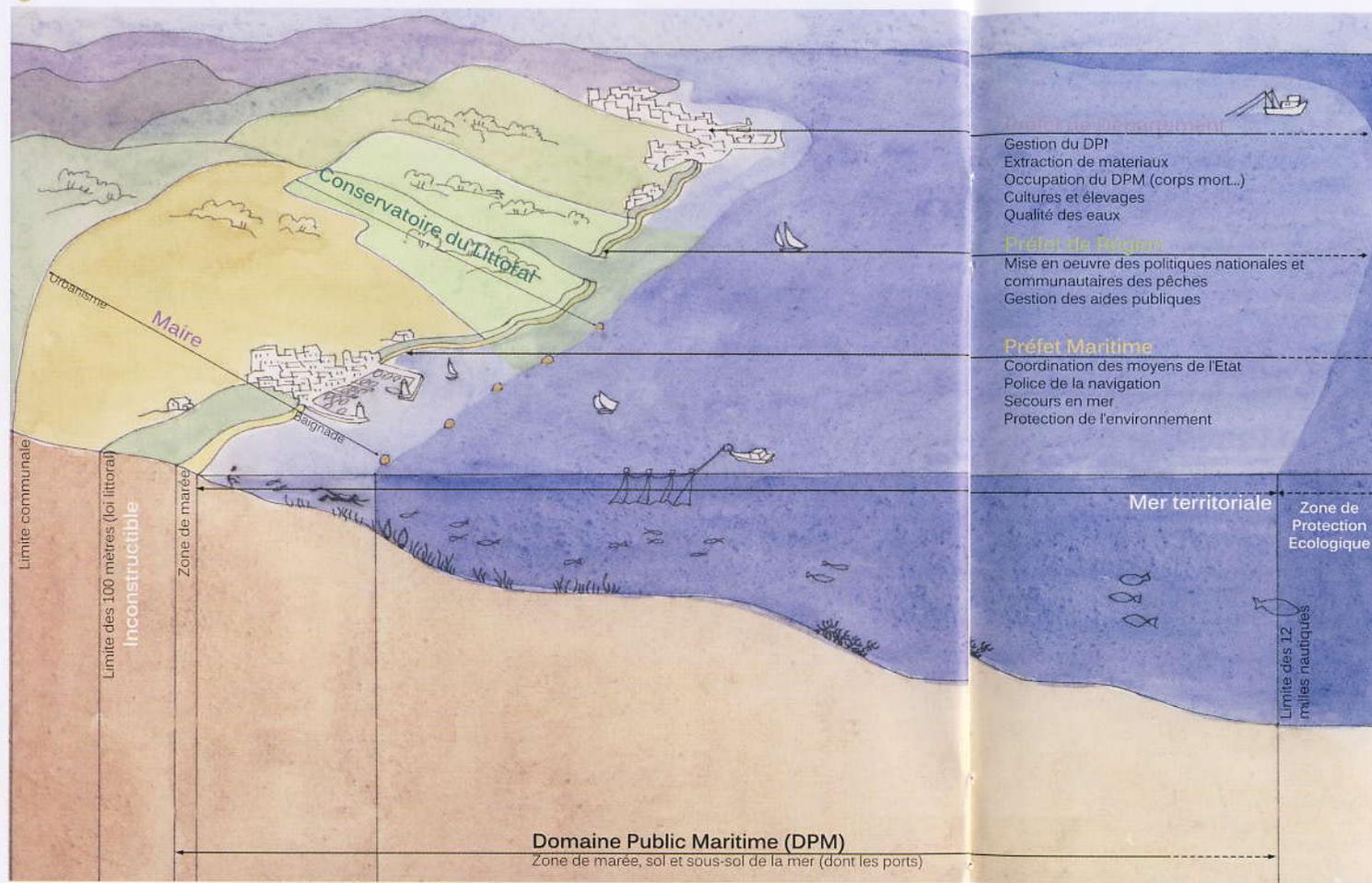
Pour l'environnement !

2009-2010



- International/Méditerranée
- Europe
- National

Des hommes et des compétences



Comme sur terre, des **réglementations** doivent être respectées par les baigneurs (piétons), les bateaux de plaisance (voitures), les bateaux de transport de marchandises (camions), les jet-skis (scooters), les pêcheurs professionnels et de loisirs (agriculteurs ou chasseurs) et de nombreux autres acteurs.

Les **institutions** exercent leurs responsabilités en fonction de leurs compétences : **Etat** (Préfecture maritime, Préfecture de région et Préfecture de département) et **Collectivités territoriales**.

Plusieurs **administrations** interviennent sur le territoire pour faire appliquer les réglementations : Gendarmerie, Douanes, Direction Inter-Régionale de la Mer (DIRM), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Police nationale, Police municipale, Police de l'Environnement, Gestionnaires ...

Le respect des réglementations permet à chacun de profiter pleinement de la mer sans nuire aux autres.



Les Affaires Maritimes sont désormais intégrées dans les Délégations Mer et Littoral, un service spécialisé des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM). Renseignez-vous auprès d'eux pour connaître les réglementations actuelles (pêche, navigation, sécurité, mouillage...).

Qu'est-ce que le Domaine Public Maritime ?



Le DPM est avant tout inaliénable et imprescriptible. Il est constitué pour l'essentiel du rivage de la mer (plages) et du sol et sous-sol de la mer, jusqu'à la limite des eaux territoriales (12 milles nautiques soit environ 22km à la côte). Le texte de Colbert dit que le DPM comprend « tout ce que la mer couvre et découvre et jusqu'où le grand flot de mars peut étendre sur les grèves ».

Des acteurs impliqués

Il existe une grande variété d'acteurs qui interviennent dans la gestion, l'occupation ou l'exploitation du littoral à différentes échelles et avec différents moyens.



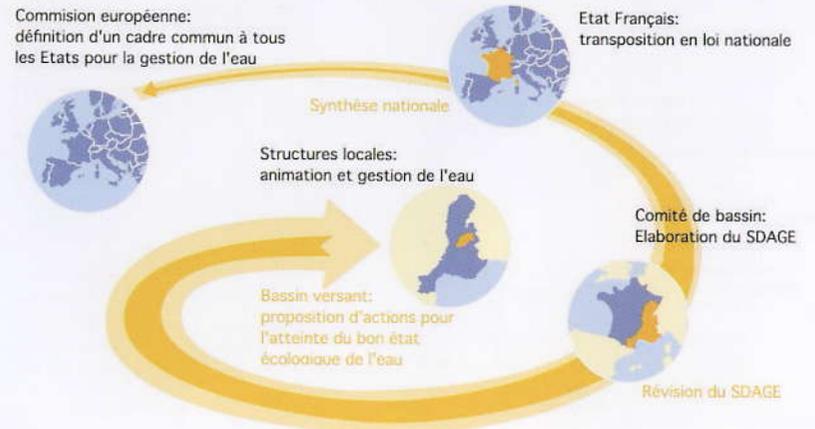
Coopération Conflits
 Concertation Territoire Participation

Des réglementations

Le littoral étant un espace privilégié mais aussi très convoité, il fait l'objet d'une réglementation ayant pour but sa protection et sa valorisation. Il existe différentes échelles de gouvernance : internationale, européenne, nationale mais aussi à l'échelle du bassin ou locale (voir exemple d'application ci-dessous).

- Code de l'urbanisme (loi Littoral)**
- Plan ORSEC POLMAR (pollution marine)**
- Code de l'environnement**
- Code général de la propriété des personnes publiques**
- Directive cadre stratégie pour le milieu marin**
- Directives oiseaux habitats (Natura 2000)**
- Directive cadre sur l'eau**
- Directive eaux résiduaires**
- Directive inondation**
- Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée**
- Protocole de Madrid relatif à la gestion intégrée de la zone côtière**

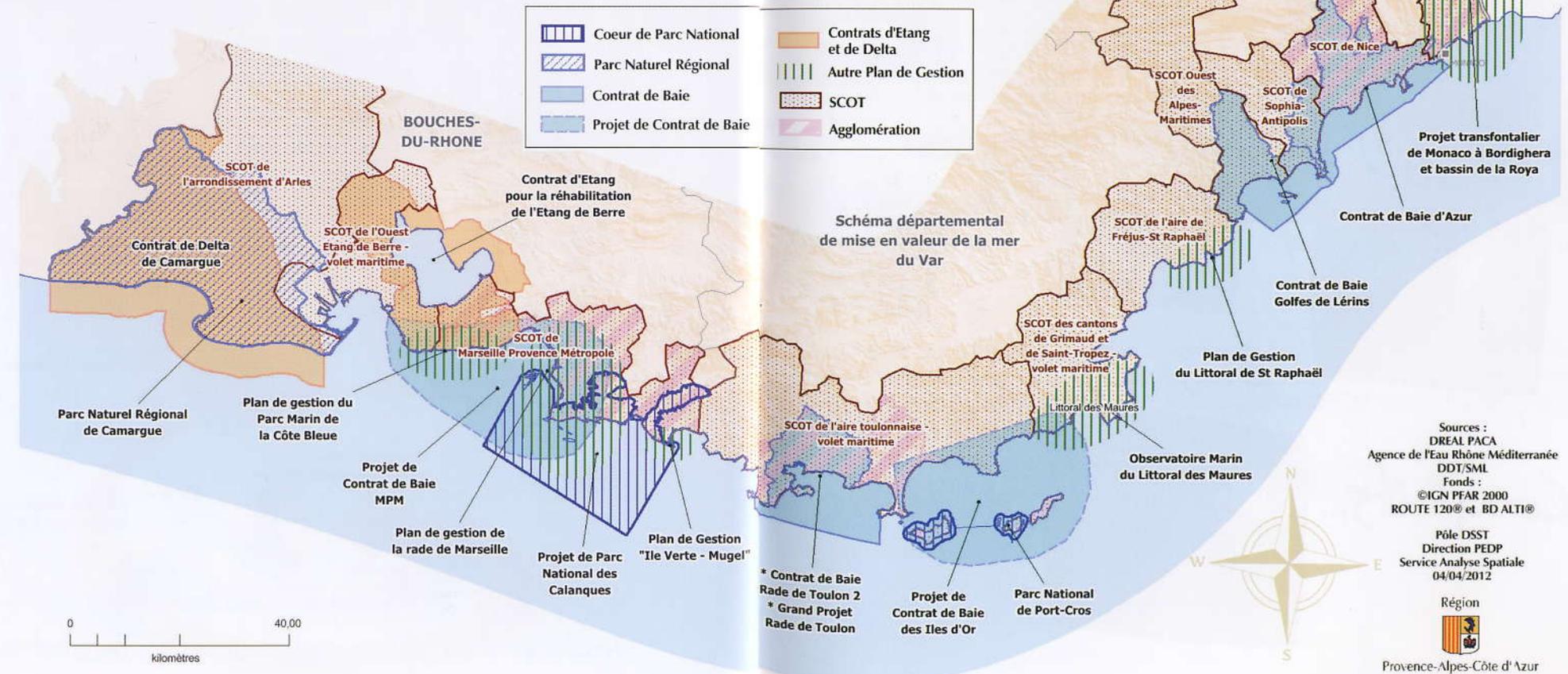
Exemple d'application :



Des outils

Les spécificités du littoral et l'évolution des réglementations sont à l'origine de la mise en place d'*outils de gestion* complémentaires sur le territoire. Ces outils servent à répondre à des problématiques et des enjeux de façon *adaptée à l'échelle du territoire* concerné (rivière, delta, baie, commune, inter-communalité, département,...). Cependant la superposition de ces outils sur un même territoire ne facilite pas la lisibilité sur la répartition des responsabilités et l'optimisation des moyens.

La carte ci-dessous présente 5 types d'outils de gestion en place en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Parc National, Parc Naturel Régional, Plan de Gestion, Contrat de milieux (baie, étang et delta) et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



D'autres outils de gestion existent tels que le Plan Local d'Urbanisme appliqué à toutes les communes, les actions du Conservatoire du littoral (35 000 hectares), la démarche Natura 2000 en mer (50% du linéaire côtier), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les sites classés, les réserves de pêche...



Des usages divers



Partage...

de territoires

d'espaces



Port de Nice



d'usages

Conflits...



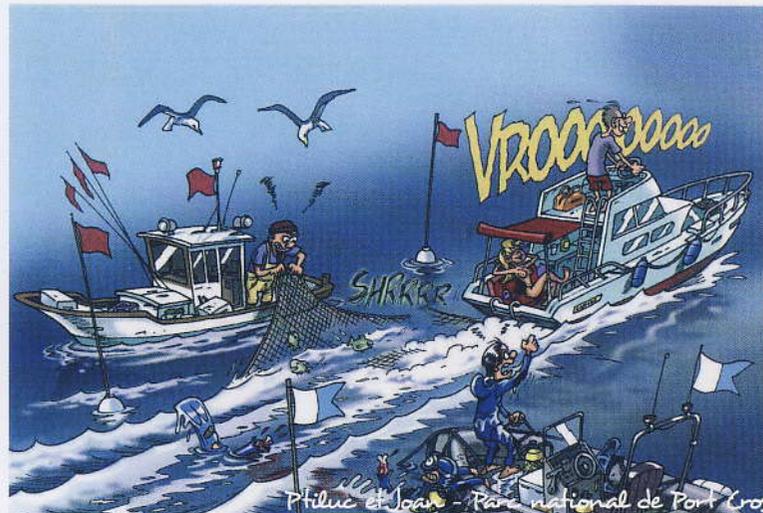
d'intérêts



Dans la bande des 300Mètres



= 10km/h



Philuc et Joan - Parc national de Port-Cros

A chacun sa place, on ne s'approche ni des signaux de pêche ni des pavillons de plongeur.

Se rencontrer,

pour se connaître,

Afin d'éviter les conflits, chacun doit faire preuve de bon sens pour vivre la pratique de son activité en respectant son territoire et autrui. Devant la multiplicité des usages, il y a également un besoin d'organisation et d'encadrement des activités.



et se respecter.



Zone réservée uniquement à la baignade

132 ports de plaisance
 - 57 000 places à flots
 - 35% des places du littoral français
 - 234 000 bateaux immatriculés
 - 80 % de bateaux à moteur

Plongée en bouteille
 - 280 clubs de plongée
 - 23 000 licenciés
 - Destination privilégiée des plongeurs

Bande des 300 mètres

D'après une illustration de Bruno VACARO-www.canopee.cc (Chiffres PACA)

- 3 ports de commerce (Marseille, Toulon, Nice)
 - 1 port militaire (Toulon)
 - Ferries : 3.8 millions de passages
 - Croisières : 1 million de passagers

- 140 clubs affiliés à la Fédération Française de Voile

Conchyliculture :
 - 57 professionnels
 - 3 300 tonnes produites par an

Pisciculture marine :
 - 15 entreprises
 - 1 200 tonnes produites par an

- 1 500 entreprises nautiques
 - 10 000 emplois directs

Pêche professionnelle :
 Une forte proportion de petits métiers côtiers
 - 800 bateaux
 - 1 200 emplois
 - 8% des captures françaises

Le saviez-vous ?

Chaque année, aux 150 millions d'habitants peuplant les rives de la Méditerranée, il faut ajouter quelques 200 millions de touristes venant séjourner en villégiature, pour la majorité dans une zone inférieure à 100 mètres du rivage.

Des pistes pour réfléchir

Les décideurs sont confrontés à divers questionnements relatifs à la gestion du littoral. La gestion de la plaisance et des banquettes de posidonies sont deux thématiques récurrentes dans notre région. Mettez-vous dans la peau d'un décideur...

Moins d'1/3 des bateaux immatriculés en région PACA ont une place au port ! Que feriez-vous ?

- **Construire de nouveaux ports ?**

- **Aménager de nouveaux ports à sec ?**

Les terrains littoraux disponibles sont peu nombreux et font l'objet de fortes spéculations financières. Les impacts sur les petits fonds ont des conséquences irréversibles sur les herbiers de posidonies, source de la biodiversité méditerranéenne côtière.

Combien de modifications le milieu peut-il réellement accepter ? Quel environnement souhaiteriez-vous ?

- **Aménager des zones de mouillages organisés ?**

Dans certains cas, cela peut être une alternative intéressante mais seulement pour palier l'augmentation de la fréquentation en période estivale.

La mer est-elle destinée à se transformer en parking ?

- **Favoriser l'accès aux cales de mise à l'eau ?**

- **Promouvoir la copropriété ou la collocation de bateaux ?**

Seriez-vous prêt à partager votre bateau ?

A quand le « BatoLib » ?



Pour installer un corps mort individuel, il est obligatoire de faire au préalable une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département concerné.



*Les banquettes de posidonies : amies ou ennemies ?
Qu'en pensez-vous ?*

- **Les conserver ?**

Le profane considère la présence de ces feuilles, appelées à tort « algues », comme une source de dérangement visuel et olfactif. Or, les banquettes de feuilles mortes de posidonies préservent les plages contre l'érosion et ont un rôle important dans la chaîne alimentaire en Méditerranée. Elles jouent le rôle d'amortisseur de vagues lors des tempêtes.

- **Les retirer ?**

Cela implique des coûts importants et génère des problèmes de stockage et de ré-ensablement.

- **Informier le grand public des rôles clés de la posidonie sur le littoral.**



*Guide méthodologique
« Le nettoyage raisonné des plages »*



*Pour en savoir plus, lire :
« Cap sur la posidonie »*



Pourquoi ne pas s'en servir comme matelas en période estivale ?

Changement climatique global et conséquences locales !

Prévision d'une hausse de la température moyenne estivale de 3 à 5°C d'ici 2050, précipitations plus violentes et sécheresses plus fréquentes, augmentation du niveau marin jusqu'à 1 mètre d'ici 2100 sous l'effet de la dilatation de la masse d'eau.

L'homme a construit sur la mer (ports, villes...) et retire des éléments indispensables à l'équilibre du littoral comme les banquettes de posidonies. Faudra-t-il maintenir le trait de côte actuel à tout prix ? Anticiper un recul des populations littorales ?

Le littoral recule... Et si l'Homme s'adaptait ?

Des pistes pour agir

Le littoral en action :

- **Participer à des actions bénévoles** : recensement d'espèces protégées, prospection d'espèces invasives, nettoyage des plages, participation à des manifestations ou des expositions.

- **Participer à des réunions de concertation locale** (Agenda 21, Natura 2000...) au travers des associations d'usagers.

- **Devenir sentinelle du littoral** en effectuant des veilles écologiques pour mieux connaître notre environnement grâce aux observatoires de la biodiversité et des usages : Hippo-Atlas, Tela Botanica, Medobs-Sub, Acric, Jellywatch, Apecs, Ecorem ...



Aller plus loin :

- L'Agence des Aires Marines Protégées : www.aires-marines.fr
- L'Agence de l'Eau RMC : www.eaurmc.fr
- Le Conservatoire du Littoral : www.conservatoire-du-littoral.fr
- La DREAL : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
- MEDAM : www.medam.org
- Le Ministère : www.environnement.gouv.fr
- L'Observatoire national de la mer et du littoral : www.onml.fr
- Le Plan Climat : www.planclimat-mpm.fr
- La plateforme collaborative Ecorem : www.ecorem.fr
- Le Réseau Mer : www.reseautmer.org
- Rivages de France : www.rivagesdefrance.org



Même si le principe du développement durable est aujourd'hui accepté par les décideurs et les responsables administratifs, c'est seulement avec la contribution de chaque citoyen que le pari d'une gestion durable du littoral pourra être tenu.

FRAGILITES

RENCONTRES

DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESSIONS

GESTIONS

PARTICIPATION

CONCERTATION

ACTEURS

1	2		1	3	4	4	5	6	7	1		2	8	4		7
9	2	10	7	11	2	6										

Remplacer le numéro par la lettre correspondante !

